

# La Lettre du Maire

Juin 2014 n°2



Chers administrés, chers amis,

L'une des principales préoccupations des Français et des Allaudiens, après l'emploi, c'est la sécurité. J'ai pu le constater lors de la campagne électorale, vous avez été nombreux à aborder ce sujet à l'occasion de nos rencontres. Je partage depuis longtemps cette préoccupation

avec vous ; je pense que la première des libertés c'est la sécurité.

Les mots c'est bien mais les actes c'est mieux. Et la réalité sur Allauch c'est une augmentation des effectifs de la Police Municipale, la mise en place de caméras de vidéo-

protection, des actions de prévention... avec pour résultat l'un des taux de délinquance le plus bas de France pour une ville de 20 000 habitants. Tout cela démontre qu'avec de la volonté politique il n'y a pas de fatalité et qu'il est possible de se battre contre l'insécurité.

Mais au delà des chiffres, j'ai une pensée pour les victimes allaudiennes d'actes de délinquance. Et c'est pour elles, en particulier, que je souhaite poursuivre mes actions en faveur d'une sécurité optimale.

Vous pouvez compter sur moi.

**Roland POVINELLI**

*Maire d'Allauch*

*Sénateur des Bouches-du-Rhône*

## SÉCURITÉ À ALLAUCH : LA RÉALITÉ DE LA SITUATION

**-30%**  
c'est le chiffre de la baisse  
de la délinquance à Allauch  
depuis 2008  
(Source : Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône)

La réalité de la délinquance à Allauch sur les six dernières années se résume en un chiffre : les faits de délinquance ont baissé de 30% sur la commune (source Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône). Cette tendance, largement positive, n'est pas celle observée dans la grande ville voisine.

**Le taux de délinquance d'Allauch reste l'un des plus faibles pour une ville de plus de 20 000 habitants en France** soit 0,017 délits par an et par habitant. Il se situe également 11 points en dessous de celui de Plan-de-Cuques.

**En 2013 :** (source Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône)

**Allauch :** 17,89 délits par an pour 1000 habitants  
(soit 0,017 délits par an et par habitant)

**Plan-de-Cuques :** 28,81 délits par an pour 1000 habitants  
(soit 0,028 délits par an et par habitant)

Ces chiffres trouvent leur origine dans la politique menée par la Municipalité depuis de nombreuses années :

- **Tolérance 0 de la Police Municipale** sur les actes d'incivisme et sur des comportements répréhensibles.
- **Déploiement de la vidéo-protection.** Ce dispositif, discret et respectueux de la liberté individuelle, a permis depuis 2008 de faire chuter de 84% le nombre de dégradations sur la voie publique passant de 151 à 24 faits par an.
- **Renforcement des moyens de la Police Municipale :** mise en place de brigades moto, présence sur le terrain accrue afin de dissuader les personnes malveillantes...
- **Développement d'actions de prévention.** Ces actions sont menées notamment auprès des jeunes pendant les animations d'été (Nocturnes 13-190 : sensibilisation à la sécurité routière, addiction et toxicomanie...).

Pour préserver et accentuer cette tendance à la baisse, la Municipalité va poursuivre le renforcement des moyens accordés à la Police Municipale.

Pour autant et malgré ces bons chiffres, je suis pleinement conscient que derrière chaque acte de délinquance il y a une victime et qu'il s'agit toujours d'une victime de trop.

C'est dans cet esprit de prise en compte des intérêts de chaque foyer allaudien que la Municipalité poursuit ses efforts en matière de sécurité.

Le Mardi 20 mai, Charles DALMASSO, mon Adjoint délégué à la Sécurité, a fait visiter à Karine PARAVISINI, Commissaire Principale, Chef de la Division de Sécurité de Proximité Sud, et à Gilbert QUILGHINI, commandant le commissariat Allauch/Plan-de-Cuques, le poste de police municipale d'Allauch.

Par ailleurs, lors de la visite du poste de police nationale/police municipale au Logis-Neuf, chacun s'est félicité de la présence dans ce lieu d'un policier national quatre après-midis par semaine (les lundis, mardis, jeudis et vendredis), facilitant les démarches des administrés allaudiens qui n'ont plus l'obligation de se rendre à Plan-de-Cuques. **Cette visite fut l'occasion de rappeler à Madame la Commissaire Principale l'intérêt que nous portons au maintien des effectifs du commissariat de Plan-de-Cuques et à la collaboration entre la police municipale et nationale.**

# NOUVELLE VOIE DE CIRCULATION

## efficace pour lutter contre les embouteillages



Afin de fluidifier la circulation et de délester le trafic de véhicules au pied du village, le Département, à ma demande, a procédé en octobre 2012 aux travaux relatifs à la création d'une nouvelle voie : RD 44f. Ouverte à la circulation en décembre 2013, cette voie relie le rond-point des jets d'eau situé sur l'avenue du 7<sup>ème</sup> RTA (RD4b) à l'avenue Jean Giono (RD4a) sur laquelle a été créé un nouveau carrefour giratoire.

Cette réalisation permet, au trafic important issu de déplacements entre le Nord et l'Est marseillais, de contourner le village d'Allauch et le rond-point des palmiers.

Cette liaison, empruntée par plus de 14 000 automobilistes chaque jour, a permis de supprimer les files de véhicules sur l'avenue Jean Giono et le rond-point des Palmiers. Elle a également réduit très largement la circulation, à savoir :

- Sur la RD4a : du Trou du Loup jusqu'au rond-point des Palmiers où le trafic est passé de 23 000 à 9 700 véhicules par jour,
- Sur la RD4b : de l'avenue du 7<sup>ème</sup> Tirailleur au niveau du tronçon passant devant les Moulins d'Allauch où le trafic est passé de 23 700 à 11 700 véhicules par jour.

Cette opération a consisté en :

- La création d'une chaussée bidirectionnelle et d'une sur-largeur multifonctionnelle ocre,
- la création de trottoirs,
- la création d'un réseau d'assainissement pluvial pour les eaux de chaussée,

- la création d'un ouvrage de dépollution et d'un bassin de rétention pour prétraiter les eaux de ruissellement de la plateforme routière,
- la création d'un réseau d'assainissement pluvial pour assurer la transparence hydraulique dans le vallon,
- la création d'un réseau d'éclairage public,
- la création de merlons antibruit,
- la création de murs de soutènement.

Dans le prolongement de ces travaux, le Département procède actuellement à l'aménagement paysager permettant l'insertion de cette nouvelle voie dans le site. Démarrés en février 2014, pour une durée de 5 mois, ces travaux devraient se terminer prochainement.

Coût total de l'opération :	4.500.000 € TTC
• Part départementale :	4.150.000 € TTC
• Part communautaire :	250.000 € TTC
• Part communale :	100.000 € TTC

En complément, la commune a réalisé la rénovation des éclairages du rond-point des jets d'eau ainsi que les anciens candélabres situés sur l'avenue du 7<sup>ème</sup> Tirailleur pour harmoniser le matériel avec celui mis en place sur le nouveau tronçon du 7<sup>ème</sup> Tirailleur pour un montant de 72.000 € TTC.

# COMMUNAUTÉ URBAINE :

## avec Guy TEISSIER c'est plus d'impôts et moins de démocratie

Qui pouvait imaginer que les élections municipales à Marseille auraient des conséquences négatives pour Allauch ? En conservant la Mairie de Marseille avec une large avance, l'équipe de Jean-Claude GAUDIN s'assure une majorité confortable à la Communauté Urbaine.

De ce fait, Guy TEISSIER est élu Président de cette collectivité qui gère une part importante de notre quotidien (travaux de voirie, ramassage des ordures ménagères...). Et les premières décisions du nouveau Président de la Communauté Urbaine sont inquiétantes : hausse des impôts, refus que les Maires n'appartenant pas à la majorité communautaire soient vice-présidents, comme il était de coutume.

### Impôts : augmentation des taux de la Communauté Urbaine

Le nouveau Président de la Communauté Urbaine, Guy TEISSIER, a fait le choix d'augmenter de manière conséquente les impôts de la Communauté Urbaine.

### TAXE D'HABITATION :

2013 : 12,34%

2014 : 13,34%

soit une augmentation d'1 point d'impôt qui correspond à +8,1%, ce qui représente pour une taxe d'habitation moyenne de 1000 € un surcoût de près de 30€.

### TAXE FONCIÈRE :

2013 : 1,88%

2014 : 3,88%

soit une augmentation de 2 points d'impôt qui correspondent à +106%, ce qui représente pour une taxe foncière moyenne de 1500 € un surcoût de plus de 50€.

### Guy TEISSIER renonce à la gouvernance partagée

Le message politique de Guy TEISSIER est clair : pas de cadeau ni concession aux adversaires d'hier. Concrètement, cela se traduit par le refus d'accorder aux Maires n'appartenant pas à la majorité communautaire des vices-présidences mais plutôt à ses amis politiques. Une rupture brutale avec ces prédécesseurs pour qui les Maires membres de la Communauté Urbaine étaient « de droit » vice-présidents. Je trouve cela tout simplement scandaleux et inquiétant pour l'avenir.

## AFFICHAGE PUBLICITAIRE

### Allauch, précurseur, a retiré son dernier panneau 4x3 en 2010

Pour la première fois, et en application de la loi Grenelle II, un tribunal a condamné des entreprises pour implantation illégale de publicité.

La loi interdit, en effet, les panneaux scellés au sol de 12m2 dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants.

Plusieurs maires nouvellement élus ont décidé, de leur côté, de limiter les nuisances visuelles liées à l'affichage publicitaire.

Une nouvelle loi, plus restrictive, doit d'ailleurs entrer en application le 13 juillet 2015.

La Ville d'Allauch, qui compte plus de 20 000 habitants, n'a pas attendu la modification de la réglementation existante pour mettre fin à la pollution visuelle sur la commune.

Déjà en 1998, un règlement local de publicité, que j'ai fait voter en Conseil Municipal, avait permis d'en limiter considérablement le nombre.

De 42 panneaux implantés à ce moment là, la Commune n'en comptait sur son territoire plus que 6 en 2005 et 3 en 2008. Le dernier panneau 4x3 a été retiré en 2010 mettant ainsi

fin à cette nuisance.

La Municipalité a fait de la préservation du cadre de vie et de l'environnement sa priorité, en déterminant, dès 1998, deux zones de publicité restreintes puis en retirant, en 2010, le dernier panneau publicitaire restant.

Aujourd'hui, Allauch est l'une des seules villes françaises de 20 000 habitants à ne compter aucun panneau publicitaire 4x3 sur son territoire.



# LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES À ALLAUCH : QU'EN EST-IL ?

Dans «La lettre spéciale éducation» (septembre 2013), nous vous expliquions les mesures de la nouvelle réforme des rythmes scolaires, la position de la Municipalité et la demande de report à la rentrée 2014. Ce report a permis à tous (parents, enseignants, municipalité...) de s'organiser.

J'espérais que des modifications ministérielles pourraient aboutir à un aménagement de cette Loi. Ce n'est pas le cas.

Bien que je sois opposé à cette réforme, je suis avant tout respectueux de la Loi votée par le Parlement, la semaine de 4,5 jours sera donc effective à la rentrée 2014 dans l'ensemble de nos écoles.

**Le principe de la réforme :** passer de 4 jours à 4,5 jours de cours par semaine. Le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire reste inchangé, soit 24 heures. Le but, étant d'alléger le temps de cours en ne dépassant pas 5h30 d'apprentissage par jour.

Madame Mauricette DROUOT, mon Adjointe déléguée à l'Éducation, travaille avec les représentants des enseignants et des parents d'élèves, afin d'élaborer une nouvelle organisation dans le cadre défini par la loi sur la réforme des rythmes scolaires.

Après consultation, la **demi-journée d'enseignement a été établie le mercredi matin**. L'amplitude horaire au quotidien (7h30 - 18h) reste inchangée, pour être en conformité avec la loi.

Enfin, les activités pédagogiques à la charge de la Commune se feront par roulement sur des créneaux de 45 minutes entre 12h et 13h30 et l'après-midi entre 16h15 et 17h. Le choix des activités se fera en concertation avec les parents d'élèves.

**Comme vous pouvez le constater, en plus du bien-être de l'enfant, nous avons pris en compte les contraintes professionnelles et familiales des parents afin de gêner le moins possible leur organisation quotidienne.**

**Pour plus de renseignements :  
contactez le Service Education  
Place Haute de La Pounche  
Tél. : 04 86 67 46 25**

## LYCÉE D'ALLAUCH les financements votés par le Conseil Régional

**En 2009, le Ministre de l'Éducation Nationale me donne son accord pour la réalisation d'un lycée sur Allauch. Cette décision est confirmée par le Président de la Région, seule institution compétente pour la construction de cet équipement, et du Recteur d'Académie.**

De longues et fastidieuses procédures administratives se mettent alors en œuvre et sont toujours en cours. Dans le même temps, le Conseil Municipal décide de céder gratuitement au Conseil Régional le terrain acheté au Grand Port de Marseille. Le temps passe et le dossier avance trop lentement pour moi au point que certains commencent à

douter que cette réalisation verra bien le jour. Aujourd'hui, aucun doute n'est permis. En effet, le 25 avril dernier, lors de la Commission Permanente du Conseil Régional, les élus ont débloqué, les premiers crédits nécessaires à la construction du lycée d'Allauch. Ce sont donc plus d'un million d'euros qui ont été votés pour financer les études de réalisation de cet équipement.

Comptez sur nous pour vous informer de l'évolution de ce dossier.